



Commune
d'AMPUS

Délibération N°2016-043

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 MAI 2016

L'an deux mil seize, le vingt quatre mai à 18 heures 00,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRE, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER.
Excusée: Maylis COSTAMAGNO représentée par Nadine MARION.
Absent: Fabien MICHEL.
Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil: Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de Suffrages exprimés : 14

RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE: DEMANDE DE SUVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'école communale, située Avenue Paul Emile Victor - Quartier l'Eglisonne, ne correspond plus aux besoins des enfants et du corps enseignant. De plus, au fil du temps, l'école est devenue exigüe et ne répond plus aux normes de sécurité et d'accessibilité actuelles.

Le Maire propose de réaliser les travaux en deux phases:

- création d'un nouveau réfectoire,
- restructuration des locaux de l'enseignement.

Il précise que le terrain du nouveau réfectoire est communal et se situe proche de l'école.

Il précise que Monsieur LAGUILLIER, architecte conseil de la commune, pourrait assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération, conformément à la délibération n°2014-045 du 27 mai 2014.

Les travaux feront l'objet d'une mise en concurrence.

Le coût estimatif de l'opération est de 708 000,00€ HT soit 849 600,00€ TTC dont 334 000,00€ HT soit 400 800,00€ TTC pour la création d'un réfectoire scolaire et 374 000,00€ HT soit 448 800,00€ TTC pour la restructuration des locaux de l'enseignement.

Le Maire précise que la Commune n'a pas les moyens de financer seule cette opération.

Le Maire propose donc de solliciter auprès du Conseil Départemental du Var l'attribution d'une subvention dans le cadre du Contrat de Territoire pour l'année 2016 concernant l'opération de création d'un nouveau réfectoire.

La restructuration des locaux de l'enseignement fera l'objet d'une nouvelle demande de subvention dans le cadre du Contrat de Territoire pour l'année 2017.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les travaux de création du nouveau réfectoire scolaire pour un montant estimé de 334 000,00€ HT soit 400 800,00€ TTC,

APPROUVE les travaux de restructuration des locaux de l'enseignement pour un montant estimé de 374 000,00€ HT soit 448 800.00€ TTC,

MISSIONNE Monsieur LAGUILLIER, architecte conseil de la commune, pour assurer la maîtrise d'œuvre,

AUTORISE le Maire à déposer un permis de construire,

AUTORISE le Maire à lancer une consultation pour le choix des entreprises,

DEMANDE la subvention la plus large possible au Conseil Départemental du Var dans le cadre de la subvention 2016 pour la création du nouveau réfectoire,

DEMANDE la subvention la plus large possible au Conseil Départemental du Var dans le cadre de la subvention 2017 pour la restructuration des locaux de l'enseignement,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir,

PRECISE que les crédits seront ouverts au budget primitif 2017 pour la création du réfectoire scolaire et au budget primitif 2018 pour la restructuration des locaux de l'enseignement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

A handwritten signature in green ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE D'AMPUS" at the top and "(VAR)" at the bottom, with a central emblem.